

Point 3 : expérimentation de suivi médical spécifique pour les agents travaillant en horaires de nuit et en horaires décalés

Une expérimentation de suivi médical spécifique pour les agents travaillant en horaires de nuit et horaires décalés est conduite par les médecins de prévention dans les Hauts-de-France (brigades de Dunkerque et de Calais Littoral).

L'objectif de cette démarche est de dépister la désadaptation au travail en horaires décalés (DTHD), critère précoce d'effets potentiels sur la santé des agents. Il s'agit à la fois d'évaluer l'impact du rythme de travail sur les individus pour en avoir une meilleure connaissance et de les accompagner en leur donnant des conseils adaptés, tout en sensibilisant l'administration en matière de prévention des risques.

1. Modalités de l'expérimentation

Les agents de la BSI de Dunkerque sont concernés depuis le 24 octobre 2018, ceux de la BSI de Calais littoral depuis le 3 mai 2019.

Le protocole de cette expérimentation recouvre les modalités suivantes : il s'agit de prolonger la visite médicale annuelle par un complément de 10 à 15 minutes au cours duquel l'agent remplit un questionnaire sur différents aspects (notamment troubles du sommeil et estimation de la fatigue).

L'analyse du questionnaire, réalisée par les médecins de prévention et conjuguée à un examen clinique, permet de détecter d'éventuels signaux de « désadaptation au travail en horaires décalés » et d'agir pour prévenir les effets sur la santé.

2. Perspectives

Une extension progressive de ces expérimentations est envisagée auprès d'autres services travaillant en horaires décalés et horaires de nuit, afin de compléter les données actuelles et de développer les enseignements tirés.

Les premières conclusions des expérimentations conduites dans les Hauts-de-France pourront ainsi être complétées et aboutir à la définition de mesures de prévention individuelles (sensibilisation lors des prises de fonctions, conseils personnalisés aux agents dans le cadre des visites médicales, orientation vers le médecin traitant ou un médecin spécialiste) et collectives (diffusion de brochures permettant de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'alimentation et de sommeil, sensibilisation des encadrants, analyse des accidents de trajet et accidents de service au regard des horaires).